



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 85810

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place du plan santé mentale. Les problèmes restent inchangés et ne permettent pas une prise en charge digne de ce nom des malades et la situation ne s'est pas améliorée. Elle devient plus difficile parce que la crise s'amplifie. Or il y a de plus en plus de patients, de moins en moins de personnel, et au final une tension qui ne peut que s'aggraver. Le Gouvernement avait proposé une hausse de 2 % du budget, mais cette hausse a été avalée par les progressions automatiques de budget et, dans les faits, on n'a eu aucune marge de manoeuvre. Plus grave et plus complexe, le manque de personnel, qui touche aussi bien les infirmières que les psychiatres. Certes, le plan est prévu sur trois ans. Les 1 900 places dans les services d'accompagnement à domicile, les 1 000 places d'hébergements en établissements médico-sociaux, la grande campagne sur la dépression, ou encore les 11 millions d'euros prévus pour la création de lits en pédopsychiatrie annoncés ne sont à l'heure actuelle pas finalisés. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre afin de répondre aux attentes des malades et des personnels du secteur médico-psychiatrique.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités est appelée sur la mise en oeuvre du plan psychiatrie et santé mentale. Dans l'attente du bilan de mise en oeuvre du plan pour l'année 2005, qui présentera un état précis du financement alloué à la santé mentale et de la mise en place des actions du plan, les réponses suivantes peuvent être apportées à cette interrogation. Les crédits prévus par le plan psychiatrie et santé mentale pour l'année 2005 ont effectivement été notifiés aux régions dans le cadre de la circulaire de mi-campagne du 26 juillet 2005 à hauteur de 70 % de l'enveloppe prévue, l'extension en année pleine des crédits étant réalisée en 2006. L'enveloppe concernée comprend deux sous-enveloppes. La première enveloppe dite « de marge de manoeuvre régionale » (correspondant à environ 65 % des crédits alloués), a été directement notifiée aux agences régionales de l'hospitalisation afin de permettre la mise en oeuvre des priorités régionales issues des schémas régionaux de psychiatrie. La seconde enveloppe a été notifiée en fin d'année au bénéfice d'actions spécifiques : mise en place de centres de ressources autisme, renforcement des équipes mobiles précarité, développement de l'aide médico-psychologique. Les crédits prévus pour l'année 2006, d'un montant total de trente millions d'euros, font l'objet d'une répartition selon les mêmes critères. La sous-enveloppe dite « de marge de manoeuvre régionale » (correspondant à vingt-deux millions d'euros) a été notifiée aux ARH par la circulaire budgétaire du 24 février 2006. La seconde enveloppe, correspondant aux opérations fléchées (équipes mobiles de précarité, centres de ressources autisme, prise en charge des auteurs de violences sexuelles), donne lieu actuellement à instruction des projets au niveau national. Une instruction commune en date du 30 mars 2006, élaborée conjointement entre la DHOS, la DGAS, la DGS et la CNSA, fixe les conditions d'une mise en oeuvre concertée de ces financements. Cette circulaire rappelle en effet aux acteurs régionaux les orientations stratégiques communes à mettre en oeuvre en matière de prévention, de soins, de réinsertion ou d'accompagnement dans le champ de la santé mentale. À l'issue d'une année de réalisation du plan santé mentale, un tableau de suivi, validé par les instances chargées du suivi et de la mise en oeuvre du plan,

permettra courant juin de recenser les créations de postes par catégorie d'emploi créé et par axe du plan (prise en charge ambulatoire, alternatives à l'hospitalisation, adaptation de l'hospitalisation complète, prise en charge d'urgence et de crise et réponse aux problématiques spécifiques de certaines populations).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85810

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1486

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8660